

Le vingt-quatre mai deux mille vingt-quatre à vingt heures trente,
Le Conseil Municipal de la commune de Pradinas s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de François VABRE, Maire

Présents : Mr Cazals Sébastien, Mme Cadillac Virginie, Mr Maurel José, Mme Douay Géraldine, Mme Mazars Authesserre Angélique, Mme Sala Emilie, Mme Féral Lucie

Excusés ayant donné pouvoir : Mr Marty Anthony

Absents excusés : Mr Enjalbert Jean-Michel

Absents :

Nombre de conseillers en exercice	10	Date de convocation	22/03/2024
Nombre de présents	9	Date d'affichage	22/03/2024
Nombre de votants	9		
Quorum	6	Nombre de pouvoirs :	1

Secrétaire de séance : Mme Lucie féral

Listes de délibérations :

Délibération n°1

Adhésion centrale d'achat du SMICA

Délibération n°2

Mise à disposition de foncier public de la commune dans le cadre de l'AMI pour la réalisation d'installations de production solaire photovoltaïque sur foncier et bâtiments publics organisé par la communauté de communes Pays Ségali Communauté

Délibération n°3 :

Transfert de la compétence « Eclairage public » de la commune au SIEDA

Délibération n°4

Adhésion au groupement de commandes porte par les syndicats départementaux d'énergies de l'Ariège (sde09), de l'Aveyron (sieda), du Cantal (sdec), de la Corrèze (fdee 19), du Gard (smeg), du Gers (sdeg), de la Haute-Loire (sde 43), des Hautes-Pyrénées (sde65) du lot (te46), de la Lozère (sdee), des Pyrénées-Orientales (sydeel 66), du Tarn (sdet) et du Tarn-et-Garonne (sde82) pour l'achat et la valorisation d'énergies, l'achat de fournitures, de services ou de travaux en matière d'efficacité énergétique

Délibération n°5

Transfert de l'exercice de la compétence « Infrastructure(s) de Recharge pour Véhicules Electriques et hybrides rechargeables (IRVE) » au SIEDA